

## SOMMAIRE (Suite)

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté interministériel du 16 janvier 1980 rendant exécutoire la délibération n° 4/79 du 19 août 1979 de l'assemblée populaire de la wilaya d'Oran, relative à la création d'une entreprise publique de wilaya de réalisation d'établissements scolaires, p. 82.

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er janvier 1980 portant nomination du directeur général des relations économiques internationales, p. 82.

## MINISTERE DES INDUSTRIES LEGERES

Décret du 31 décembre 1979 mettant fin aux fonctions du directeur général de la planification et du développement des industries légères, p. 82.

Arrêté du 25 décembre 1979 portant désignation des membres des jurys de titularisation de certains corps de personnels, p. 82.

## MINISTERE DES FINANCES

Décret du 1er janvier 1980 portant nomination d'un sous-directeur, p. 84.

## MINISTERE DES SPORTS

Décret du 31 décembre 1979 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur, p. 84.

## MINISTERE DES TRANSPORTS

Décret du 1er janvier 1980 portant nomination du directeur général de la société nationale de transport et de travail aérien « Air Algérie », p. 84.

## MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 1er janvier 1980 portant nomination de magistrats, p. 84.

Décret du 26 janvier 1980 portant acquisition de la nationalité algérienne, p. 85.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté du 7 janvier 1980 portant modification de la dénomination de l'institut de droit et des sciences politiques et administratives de l'université d'Alger, p. 88.

MINISTERE DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 80-15 du 26 janvier 1980 relatif aux conditions de recrutement et de rémunération des personnels enseignants de l'institut des techniques de planification et d'économie appliquée (I.T.P.E.A), p. 88.

Décret du 31 décembre 1979 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur, p. 89.

Décret du 1er janvier 1980 portant nomination d'un sous-directeur, p. 89.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 89.

## CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Décret n° 80-14 du 26 janvier 1980 portant adhésion de l'Algérie à la convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone le 16 février 1976.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment son article 111-17° ;

Vu la convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone le 16 février 1976 ;

Décète :

Article 1er. — La République algérienne démocratique et populaire adhère à la convention pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone le 16 février 1976.

Art. 2. — Le présent décret ainsi que le texte de la convention citée à l'article 1er ci-dessus seront publiés au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 janvier 1980.

Chadli BENDJEDID.

CONVENTION  
POUR LA PROTECTION  
DE LA MER MEDITERRANEE  
CONTRE LA POLLUTION

LES PARTIES CONTRACTANTES,

Conscientes de la valeur économique, sociale et culturelle du milieu marin de la zone de la mer méditerranée et de son importance pour la santé,

Pleinement conscientes qu'il leur incombe de préserver ce patrimoine commun dans l'intérêt des générations présentes et futures,